

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## 1 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des articles L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1.1 - Avec la société POUJOLAT Srl

Date d'autorisation du conseil de surveillance : 17 décembre 2008

PERSONNES CONCERNÉES :

- Monsieur Yves COIRIER
- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Jean-François BÉNOT

NATURE ET OBJET :

Renonciation à la rémunération d'avances de trésorerie.

MODALITÉS :

Votre société a renoncé à la rémunération des avances de trésorerie consenties à sa filiale POUJOLAT Srl. La rémunération des avances aurait produit des intérêts au titre de 2008 pour un montant global de 20 152 euros.

### 1.2 - Avec la société POUJOLAT Sp. z o.o.

a - Date d'autorisation du conseil de surveillance : 17 décembre 2008

PERSONNES CONCERNÉES :

- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Philippe BULLIER

NATURE ET OBJET :

Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

MODALITÉS :

Votre société a consenti un abandon de créances de 300 000 euros à sa filiale POUJOLAT Sp. z o.o.

b - Date d'autorisation du conseil de surveillance : 17 décembre 2008

PERSONNES CONCERNÉES :

- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Philippe BULLIER

NATURE ET OBJET :

Renonciation à la rémunération d'avances de trésorerie.

MODALITÉS :

Votre société a renoncé à la rémunération des avances de trésorerie consenties à sa filiale POUJOLAT Sp. z o.o. La rémunération des avances aurait produit des intérêts au titre de 2008 pour un montant global de 29 762 euros.

### 1.3 - Avec la société WESTAFLEX BÂTIMENT

Date d'autorisation du conseil de surveillance : 21 octobre 2008

PERSONNES CONCERNÉES :

- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Philippe BULLIER

NATURE ET OBJET :

Location d'un immeuble.

MODALITÉS :

Votre société a loué à la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT un immeuble à usage industriel et commercial sis Le Chemin du Bois Rond à ST BONNET DE MURE (69720).

Les loyers acquis du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2008 se sont élevés à 28 800 euros hors taxes et la taxe foncière à 4 025 euros.

## 2 - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 - Avec Monsieur Yves COIRIER

a - NATURE ET OBJET :

Location de bureau.

MODALITÉS :

Monsieur Yves COIRIER loue à votre société un bureau dont il est propriétaire, sis 7 rue Roy à PARIS (75008).

Les loyers versés au titre de l'exercice s'élèvent à 12 348 euros.

**b - NATURE ET OBJET :**

Rémunération du compte courant.

**MODALITÉS :**

Le compte courant de Monsieur Yves COIRIER a été rémunéré au taux fiscalement déductible, soit 6,21 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La charge de l'exercice s'établit à 2 840 euros.

**2.2 - Avec la société SOPREG**

**NATURE ET OBJET :**

Assistance gestion.

**MODALITÉS :**

La société SOPREG a facturé à votre société, au titre d'un contrat de prestations de services, pour l'exercice 2008, la somme de 282 000 euros hors taxes.

**2.3 - Avec la société STAGE**

**NATURE ET OBJET :**

Prestations de services et refacturation de frais.

**MODALITÉS :**

La société STAGE a facturé des prestations de services et des frais au titre de 2008 pour un montant global hors taxes de 63 229 euros.

**2.4 - Avec la société POUJOLAT BV**

**NATURE ET OBJET :**

Contrat de location d'un immeuble.

**MODALITÉS :**

Votre société a loué à la filiale POUJOLAT BV un immeuble sis à TERBORG (Pays-Bas).

Le total des loyers acquis au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 37 680 euros hors taxes.

**2.5 - Avec la société WESTAFLEX BÂTIMENT**

**NATURE ET OBJET :**

Location d'un immeuble.

**MODALITÉS :**

Votre société a loué à la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT un immeuble à usage industriel et commercial sis 330 rue des Trois Pierres à TOURCOING (59200).

Les loyers acquis au titre de l'exercice 2008 se sont élevés à 218 928 euros hors taxes et la taxe foncière à 53 341 euros.

**2.6 - Avec la société BEIRENS**

**PERSONNES CONCERNÉES :**

- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Jean MENUT
- Monsieur Jean-François BÉNOT
- Monsieur André PRUNIER

**a - NATURE ET OBJET :**

Location d'un immeuble.

**MODALITÉS :**

Votre société a loué à la S.A. BEIRENS un immeuble à usage industriel et commercial sis La Maison du Bois, ZI Val de l'Indre à BUZANCAIS (36500).

Les loyers acquis au titre de l'exercice 2008 se sont élevés à 305 080 euros hors taxes et la taxe foncière à 53 541 euros.

**b - NATURE ET OBJET :**

Prestations de logistique.

**MODALITÉS :**

La société BEIRENS a facturé à votre société des prestations de logistique qui au titre de l'exercice 2008 se sont élevées à 901 539 euros hors taxes.

**2.7 - Avec la société POUJOLAT UK Ltd**

**PERSONNES CONCERNÉES :**

- Monsieur Frédéric COIRIER
- Monsieur Philippe BULLIER
- Monsieur André PRUNIER

**NATURE ET OBJET :**

Location d'un immeuble.

**MODALITÉS :**

Votre société a loué à la filiale POUJOLAT UK Ltd, un immeuble sis à GUILDFORD (Royaume-Uni).

Le total des loyers acquis en 2008 s'est élevé à 162 000 euros hors taxes.

Les Sables d'Olonne et Niort, le 16 avril 2009

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jean-Yves BILLON

GRUPE Y Audit  
Alain PEROT